

## 2ème DOCUMENT

### CONCLUSIONS

Motivées du Commissaire Enquêteur

L'Enquête Publique Unique concernant en 1<sup>er</sup>, la demande d'un permis de construire déposé en Mairie de SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL pour l'extension d'une unité de production avec la création d'une surface de plancher de 14.837 m<sup>2</sup>,

et en 2<sup>ème</sup> demande, celle concernant l'autorisation d'exploiter des activités ou des installations assujetties à la réglementation des ICPE sous les rubriques : 3642-3, 4735-1a, 2910-A1 et 2253-1 de la nomenclature,

pour la Société LAITERIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL, domiciliée 10 route de l'Aérodrome, au lieudit « Les Grandes Beaugines » s'est déroulée du lundi 8 Octobre jusqu'au jeudi 8 Novembre 2018, soit 32 jours ouvrés en Mairie de Saint-Denis de l'Hôtel.

Les conditions prévues pour l'organisation de cette enquête, précisées par l'Arrêté de Monsieur le Préfet du Loiret ont été respectées :

- ↓ La publicité par affichage a été faite dans les délais prévus et maintenue pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Saint Denis de l'Hôtel sur les panneaux prévus à cet usage, sur ceux de la Mairie et sur des panneaux lumineux au sein de la Commune, ainsi qu'un autre aussi posé à l'entrée de l'Entreprise LSDH,
- ↓ Celle-ci a été faite également sur des panneaux prévus à ce type d'informations dans les cinq autres communes concernées par le périmètre d'affichage rappelé dans l'Arrêté de la Préfecture du Loiret.
- ↓ Les publications par voie de presse ont été réalisées dans 2 journaux locaux aux dates prévues,
- ↓ L'information a été faite également sur le site internet de la Préfecture du Loiret et sur celui de la mairie de Saint Denis de l'Hôtel,
- ↓ Le registre d'enquête publique a été mis à la disposition du Public pendant toute la durée de l'enquête accompagné du Dossier présentant la demande exprimée,
- ↓ Le soussigné Commissaire enquêteur, a tenu 3 permanences de 3 heures chacune en mairie de Saint Denis de l'Hôtel,
- ↓ Aucun incident n'est venu perturber le déroulement de cette enquête,
- ↓ Quelques Personnes sont passées voir le dossier, mais aucune observation n'a été inscrite sur le registre d'enquête, ni adressée par courrier postal ou par courrier électronique,

**Considérant :**

~ Que le projet de demande du Permis de construire portant sur les bâtiments qui abriteront les quais de réception et de stockages de matières premières, et un autre bâtiment qui abritera une extension de la zone de production, ainsi que la zone de déchets, et un autre bâtiment qui abritera un nouveau stockage des produits finis, et la zone des quais d'expédition, et enfin une galerie de circulation qui fera la liaison entre les divers bâtiments existants, et les futures extensions prévues, créant ainsi, une surface de plancher de 14 837 m<sup>2</sup>.

~ Que le projet d'autorisation d'exploiter des activités ou installations assujetties à la réglementation relative, aux installations classées, pour la protection de l'environnement (ICPE) visant à l'extension et à la modernisation de l'outil de production et à l'actualisation du périmètre d'épandage des boues, issues du traitement des effluents agro-alimentaires traités sur la station d'épuration du site en question,

~ Que l'évolution de l'organisation du site avec ces nouveaux bâtiments prévus ainsi que la galerie de circulation nécessaire pour assurer la liaison entre les anciennes et futures structures, nécessaires à l'exploitation ne viendront pas perturber l'environnement des autres activités avoisinantes que sont celles de:

l'Aérodrome, la gare ferroviaire, l'industrie agroalimentaire Mars, le Parc de loisirs, et la zone d'activités de loisirs, le Golfe en voisinage proche, et le Centre-Ville de Saint-Denis de l'Hôtel,

~ Qu'au vu des avis rendus par les organismes consultés, figurant au dossier, donnant un avis favorable, et qu'au vu des réponses et des précisions formulées par le Demandeur à l'avis exprimé, par la Mission Régionale d'Autorité environnementale Centre-Val de Loire.

~ Que dans ce projet la Société LSDH prévoit la réalisation d'un merlon de terre végétalisé ou planté de feuillus, afin de réduire les émissions actuelles et futures afin de respecter ainsi le voisinage ce qui montre son esprit de bon respect de l'environnement, de ce fait....,

*A l'issue de cette enquête, je considère qu'à cette demande, ainsi présentée,*

**J'émet, un AVIS FAVORABLE**

**à cette Demande de Permis de construire pour l'extension de l'unité de production et la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par la Société LAITERIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL**

**pour l'établissement qu'elle exploite 10 route de l'Aérodrome au lieudit «Les Grandes Beaugines» sur la Commune de Saint-Denis de l'Hôtel.**

Fait, à La Ferté Saint-Aubin, le 7 Décembre 2018,

*\_ Le Commissaire Enquêteur \_*

**Jack PAIREAU**

